

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 27 mars 2017, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Marie-Claude Pinet, directrice générale
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 0 personne

2017.03.65 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

- 01 Fonds des petites collectivités (FPC) – Infrastructures collectives - Atténuation des risques - Dépôt du projet : «Projet d'amélioration des infrastructures de drainage du ruisseau Théberge»
- 02 Engagement de Monsieur Xavier Archambault-Gauthier - Technicien en loisirs

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2017.03.66 FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS – INFRASTRUCTURES COLLECTIVES
DÉPÔT DU PROJET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE DRAINAGE DU
RUISSEAU THÉBERGE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook autorise Madame Marie-Claude Pinet, directrice générale, à présenter une demande d'aide financière pour le «projet d'amélioration des infrastructures de drainage du ruisseau Théberge» dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités – Infrastructures collectives ;

QUE la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2017.03.67 ENGAGEMENT DE MONSIEUR XAVIER ARCHAMBAULT-GAUTHIER, TECHNICIEN EN LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE Madame Lisa-Marie Pouliot doit s'absenter pour un congé de maternité ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire combler temporairement le poste de technicien en loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché publiquement et que des entrevues ont été réalisées ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient les services de Monsieur Xavier Archambault-Gauthier pour occuper le poste de remplacement temporaire d'un(e) technicien(ne) en loisirs ;

QU'il soit engagé à raison de 35 heures/semaine (horaire variable) et rémunéré selon la grille salariale de la convention collective en vigueur : classe 3, échelon 1.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : Aucune question.

2017.03.68 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 20 h 40 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
